

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 octobre 2015

PLF POUR 2016 - (N° 3096)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° I-438 (Rect)

présenté par
Mme Rabault

ARTICLE 10

Substituer à l'alinéa 5 l'alinéa suivant : :

« B. – Après le dernier alinéa de l'article 1384 B et après l'avant-dernier alinéa de l'article 1586 B du code général des impôts est inséré un alinéa ainsi rédigé : ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Correction d'une erreur de référence.